Image not found or type unknown

Droit au sejour apres rupture de vie commune

Par **etoile77**, le **15/05/2013** à **20:17**

bonjouret merci a tous les bénévoles

je suis française mon mariealgerien venue en france enmai 2012

hebergé chez mes parent depuis méme qant on était en conflit

a cause de la pression familiale ma mere la laissé a la maison il a

un titre conjoint de français fini le05/05/2012 il a quitté le

domicile suite a plusieurs dispute violente car il ne voulait pas

divorcer si je ne lui signe pa la communauté de vie

depui debut avril il fait des demarche pour ses papier il utilise

tout les moyen ruse mensonge chantage presion de la famille en

algerie de rompre les liens familiaux

son patron laide il a un cdi depui8 mois est ce quil peut avoir son

titre de 10ans avec le cdi malgré que jai fait main courante et

entamé le divorce et jai tout signalé a la pref mais sans suitedepui le 9avril

je suis handicapé car phobique jai besoi daide sil vous plai éclairez moi

a vous tous toute ma reconnaissance il dit qil est protégé par lesaccord franco/algerien

suis je moi méme protégé par la législation de mon pays car il est

clair qe lebut cé le séjour et largent qil a entiérement envoyé en

algerie il na jamais payer qoi que se soit ni pour moi ni lui il
est resté a la charge de mes parent

Par **etoile77**, le **06/06/2013** à **09:59**

bonjour a tous
merci au benévoles pour leur éclairage et soutien
pouvez vous maidez et me repondre svp svp aidez moi!!!!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés